



Département des finances, des institutions et de la sécurité  
Le Chef de département

Departement für Finanzen Institutionen und Sicherheit  
Der Departementsvorsteher

COPIE

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Monsieur  
Georges Darbellay  
Député  
Rue des Morasses 16  
1920 Martigny

**Notre réf.** JRF/scn/pju

**Votre réf.**

**Date** 30 septembre 2005

**Votre question écrite du 17 juin 2005 « sécurité sur les routes »**

Monsieur le Député,

Nous avons pris connaissance de la question écrite que vous avez déposée lors de la session du Grand Conseil de juin dernier au sujet de la circulation sur la route du Grand-St-Bernard et du contrôle du trafic des poids lourds.

Comme vous le relevez, un projet est à l'étude pour la construction d'un centre de contrôle des poids lourds à St-Maurice. Un crédit a été consigné par la Confédération pour cet objet, mais des discussions sont encore en cours au sujet du prix du terrain; les travaux devraient débuter au courant de l'année 2007.

Ce centre de contrôle permettra de vérifier l'état technique des véhicules, de s'assurer que les chauffeurs respectent les temps de travail et de conduite autorisés et de contrôler également si les chargements répondent aux prescriptions légales. Des contrôles supplémentaires pourront bien entendu être sporadiquement effectués en cas de suspicion d'autres infractions.

Il est prévu de contrôler environ 10% du trafic des poids lourds qui circuleront dans cette région.

En ce qui concerne la sécurité de la route du Grand-St-Bernard, deux problèmes prioritaires ont été relevés et sont traités en ce moment, à savoir les voies de dépassement et la vitesse excessive de certains usagers.

Il est ainsi prévu, en fonction des interventions et des travaux à réaliser, de réduire à deux voies la chaussée dans les zones habitées, en particulier sur la traversée des Valettes et de Bovernier et de la réduire également à deux voies sur les tronçons où la voie de dépassement se trouve en extérieur de trajectoire, ce qui peut déporter les véhicules sur la voie réservée à la circulation venant en sens inverse en cas de vitesse excessive.

Des travaux ont déjà été réalisés, notamment à l'entrée de Sembrancher, et ils se poursuivront au rythme des moyens qui seront mis à disposition.

Etant donné que la majorité des accidents sont causés par la vitesse excessive des automobilistes, la police cantonale étudie actuellement la mise en place de radars fixes aux endroits les plus dangereux. Dans l'intervalle, elle a fait l'acquisition de radars laser lui permettant d'intervenir de façon ciblée et efficace à l'encontre des chauffards.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005, 75 contrôles ont été effectués sur cette route avec pour conséquences 150 mesures administratives prononcées par le service de la circulation routière, 22 infractions dénoncées aux tribunaux d'instruction pénale et 10 permis de conduire saisis sur le champ.

Comme vous pouvez le constater, le Conseil d'Etat reste attentif au besoin de sécurisation de ce grand axe international et il entend poursuivre ses efforts pour réduire toujours davantage le nombre d'accidents qui s'y produisent.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous manifestez pour ces questions de sécurité routière et vous prions de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de notre parfaite considération.

Jean-René Fournier, Conseiller d'Etat

